Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2020 Affichage : 21/12/2020

N° D'ORDRE : 2020-177

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 23

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

 Pouvoirs:
 06

 Excusé:
 00

 Absents:
 00

 Qui ont pris part à la délibération:
 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

21-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, la Fédération Française de Football a lancé le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) alimenté par la Fédération Française de Football mais aussi par la Ligue de Football Professionnel, par une contribution économique destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du football amateur.

Les dispositifs du F.A.F.A sont ouverts à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la F.F.F, et également, aux collectivités locales pour le dispositif F.A.F.A équipements.

Dans le cadre du remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs LED au sein des stades municipaux, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de la F.F.F dans le cadre du dispositif F.A.F.A.

Au titre du dispositif F.A.F.A, la Commune pourra prétendre à un financement jusqu'à 20% du coût plafonné à 15 000€.

Après avoir apporté toutes les précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention maximale auprès de la Fédération Française de Football au titre du F.A.F.A.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention maximale auprès de la Fédération Française de Football au titre du F.A.FA.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT